



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 38695

Texte de la question

La bataille de Verdun est le symbole de la grande guerre de 1914-1918. La France y perdit 330 000 hommes en 300 jours à compter du 21 février 1916, tandis que se succédaient le désespoir des premières défaites, puis l'amorce du retournement vers la victoire. Le courage exemplaire des combattants de Verdun et leur abnégation, le sacrifice de leurs vies pour la défense de notre pays et des Français ont fait naître une prise de conscience collective et le devoir de perpétuer la mémoire de cette guerre, des sites et des hommes. C'est à l'État qu'il appartient principalement de mener et poursuivre une politique de mémoire ambitieuse et moderne, en elle-même oeuvre de paix. M. Jérôme Chartier demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les aides apportées par l'État pour la commémoration et l'entretien de la bataille de Verdun, et la forme de celles-ci : cérémonies de commémoration, musées, publications et films, sites internet consacrés au souvenir, visites scolaires, etc.

Texte de la réponse

La bataille de Verdun, engagée le 21 février 1916, verra son 90e anniversaire célébré en 2006. Cependant, dès le 16 janvier 2004, lors de la réunion du haut conseil de la mémoire combattante présidé par le chef de l'État, le ministre délégué aux anciens combattants a annoncé que, dans le cadre des perspectives pour 2006 en matière de mémoire, la commémoration de la victoire de Verdun rappellera toutes les souffrances endurées par les belligérants et offrira un cadre idéal pour un renforcement et un approfondissement de la mémoire partagée franco-allemande. En outre, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) a d'ores et déjà conduit plusieurs initiatives pédagogiques tournées vers la jeunesse sur le thème de la bataille de Verdun. Deux romans de la collection « Les Romains de la mémoire », collection de fiction pour la jeunesse, coéditée par le ministère de la défense et les éditions Nathan, ont ainsi été consacrés à cette période : Haumont 14-16, L'Or et la Boue, de Christophe Lambert et Verdun 1916 : Un tirailleur en enfer, d'Yves Pinguilly. Ces romans, disponibles en librairie au prix de 5 euros, permettent de sensibiliser de jeunes lecteurs au contexte historique, social et psychologique dans lequel s'est déroulé ce conflit. De même, un numéro de la collection « Mémoire et Citoyenneté » de septembre 2003, publication gratuite diffusée à 20 000 exemplaires notamment auprès du corps enseignant, a traité le thème de « La voie sacrée, Le poumon de Verdun ». Sur le plan des actions pédagogiques, le ministère de la défense a contribué en 2003, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère en charge de l'éducation nationale, au financement de dix-huit voyages scolaires, contre dix en 2002, sur des lieux de mémoire de Verdun. Par ailleurs, la DMPA a apporté son soutien financier à l'édition d'un ouvrage à destination du grand public : Verdun 1916 : Le Point de vue français, paru aux Éditions Cénomane. Ce livre d'histoire militaire du colonel Allain Bernède et de l'Association 14-18 Meuse, enrichi de nombreuses cartes et illustrations, fait comprendre les combats de Verdun en présentant le champ de bataille et l'importance de la géographie du site. Comme peut le constater l'honorable parlementaire, cette page très importante de l'histoire de la France que constituent la bataille et la victoire de Verdun occupe une place privilégiée dans la politique de mémoire conduite par le ministre délégué aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38695

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3234

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7740